



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 7457

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la date de versement des primes PAC aux exploitants agricoles. Il s'avère que ces primes sont versées aux exploitants quinze jours après la date d'exigibilité de l'impôt foncier non bâti. Compte tenu de la réalité économique de nombre d'exploitations, un versement simultané de ces primes PAC avec l'exigibilité de l'impôt foncier non bâti simplifierait grandement la vie des agriculteurs, notamment en matière de financement. Par conséquent, il lui demande si une telle mesure est envisageable et dans quel délai.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée par l'honorable parlementaire sur la date de versement des primes PAC aux exploitants agricoles. Il demande si la date de paiement de ces aides ne pourrait être avancée de 15 jours pour coïncider avec la date d'exigibilité de l'impôt foncier non bâti, ce qui faciliterait la trésorerie des exploitations. La date de paiement en France des aides à la surface est fixée au 16 novembre, premier jour autorisé par la réglementation communautaire pour procéder à ces paiements. Ce résultat est obtenu grâce à une mobilisation exemplaire des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et de l'ONIC. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est donc au regret de ne pouvoir modifier la date de versement des aides PAC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7457

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4531

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2441